



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Rapport d'activités
2022

Historique des versions du document

Version	Auteur	Commentaires
V0 – 05/09/22	Cécile Dassonville	Présentée en réunion de bureau
V1 – 26/10/22	Cécile Dassonville	Présentée en séance plénière
V2 – 12/01/23	Cécile Dassonville	Validée en réunion de bureau
V3 – 31/01/23	Présidence du CSRPN et membres du bureau	Rédaction du paragraphe 2.5 en autosaisine
Vdef – 05/02/23	Membres du CSRPN	Version relue par l'ensemble des membres du CSRPN (consultation électronique du 1 ^{er} au 5 février 2023)

Affaire suivie par

Secrétariat du CSRPN - DREAL et Région
Tél. 04 34 46 66 22 / 04 67 22 98 37
Mél. Cecile.Dassonville@developpement-durable.gouv.fr et murielle.ribo@laregion.fr

Référence internet

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/conseil-scientifique-regional-du-patrimoine-r8615.html>

Sommaire

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
1.1. Composition du CSRPN.....	4
1.2. Calendrier des séances.....	4
1.3. Fonctionnement.....	4
2. ACTIVITÉS DU CSRPN OCCITANIE.....	5
2.1. Participation aux séances et aux votes.....	5
2.2. Récapitulatifs des saisines et des contributions.....	6
2.3. Autres thématiques abordées.....	6
2.4. Modalités de diffusion des avis.....	6
2.5. Perspectives 2023.....	6
LISTE DES ANNEXES.....	7

1. Présentation générale

1.1. Composition du CSRPN

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est composé d'experts régionaux désignés *intuitu personae*, au nombre de 50 maximum, couvrant des domaines de compétences scientifiques et naturalistes pour les milieux naturels terrestres, aquatiques et marins, dont les sciences humaines.

Les 50 membres du CSRPN Occitanie ont été renouvelés pour 5 ans à partir du 14 avril 2022 par arrêté préfectoral du 11 avril 2022 (cf. composition et trombinoscope en annexes).

Lors de la séance plénière d'installation à Sorèze le 21 avril 2022, Magali Gerino a été élue présidente, et Eric Imbert, premier vice-président.

Ont également été élus en 2022 : Jean-Louis Hemptinne et James Molina, co-présidents du groupe de travail ERC/DEP, Daniel Marc et Eric Sourp, co-présidents du groupe de travail Aires Protégées, ainsi que Stéphane Aulagnier et Emmanuel Menoni, co-présidents du groupe de travail Connaissance, et François Bonhomme président du GT Mer-Littoral

Par ailleurs, Frédéric Christophoul et Rodolphe Tabuce sont présidents de la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG), commission spécialisée rattachée au CSRPN (cf. composition en annexe).

1.2. Calendrier des séances

Le CSRPN se réunit au moins deux jours par an en présentiel pour en formation plénière.

Ses avis sont rédigés au sein de groupes de travail (GT) qui se réunissent en visioconférence plus régulièrement :

- GT Eviter-réduire-Compenser / Dérogations Espèces Protégées (ERC/DEP) – 1 réunion mensuelle
- GT Aires Protégées – 1 réunion mensuelle
- GT Connaissance – 2 à 4 réunions pas an
- Commission Régionale du Patrimoine Géologique – 2 à 4 réunions pas an (commission mixte comprenant des membres du CSRPN et des experts extérieurs)

En outre, des groupes de travail temporaires peuvent être mis en place et se réunir en tant que de besoin.

Au-delà de ces réunions du CSRPN, des membres représentent le CSRPN tout au long de l'année dans différentes instances régionales ou territoriales (cf. tableaux des représentants dans les instances en annexe).

1.3. Fonctionnement

Un règlement intérieur, consultable sur le site internet du CSRPN, définit les modalités de fonctionnement du CSRPN. Ce règlement intérieur a été revu et voté lors de la séance plénière d'installation du CSRPN le 21 avril 2022.

Le secrétariat du conseil scientifique régional du patrimoine naturel est assuré par les services de la direction régionale de l'environnement (DREAL).

La DREAL est assistée des services techniques de la Région pour toutes les questions proposées aux débats par celui-ci.

Le secrétariat du CSRPN comprend notamment les missions suivantes :

- préparation des ordres du jour, invitations et organisation pratique des réunions
- rédaction des relevés de conclusions
- mise en œuvre des consultations et des votes électroniques
- publication des avis sur internet et autres communications
- suivi et paiement des indemnités réglementaires et des frais de déplacement

2. Activités 2022 du CSRPN Occitanie

2.1. Participation aux séances

En 2022, **32 réunions du CSRPN** se sont tenues :

Réunion	Date	Nombre de présents	Nombre de membres	Taux de participation
Bureau	06/01/22	13	14	93 %
GT AP	07/01/22	15	29	52 %
GT Connaissance	13/01/22	15	35	43 %
CSR SINP	14/01/22	1	2	50 %
Concertation SAP	02/02/22	7	50	14 %
Comité sélection	04/02/22	8	14	57 %
GT ERC/DEP	08/02/22	8	50	16 %
GT ERC/DEP	08/03/22	7	50	14 %
Bureau	14/03/22	10	12	83 %
GT AP	15/03/22	12	29	41 %
GT Connaissance	25/03/22	13	35	37 %
GT ERC/DEP	05/04/22	8	50	16 %
Séance plénière	21/04/22	42	50	84 %
GT ERC/DEP	10/05/22	15	50	30 %
GT AP	17/05/22	15	50	30 %
Concertation SAP	31/05 et 01/06/22	8	50	16 %
GT ERC/DEP	07/06/22	14	50	28 %
Bureau	07/06/22	9	13	69 %

GT ERC/DEP et connaissance	05/07/22	18	50	36 %
GT ERC/DEP	26/07/22	10	50	20 %
Bureau	05/09/22	9	13	69 %
GT ERC/DEP	06/09/22	20	50	40 %
GT AP	13/09/22	18	50	36 %
GT ERC/DEP	04/10/22	13	50	26 %
GT AP	11/10/22	16	50	32 %
GTT SRC	25/10/22	4	50	8 %
Séance plénière	26/10/22	32	50	64 %
GT ERC/DEP	08/11/22	14	50	28 %
GT AP	15/11/23	14	26	54 %
GT Connaissance	21/11/23	16	25	64 %
GT ERC/DEP	06/12/22	12	50	24 %
GT AP	13/12/22	9	26	35 %

Tableau 1 : Calendrier des réunions du CSRPN Occitanie en 2022 et taux de participation

2.2. Avis et contributions du CSRPN

Les votes du CSRPN se déroulent majoritairement par voie électronique.

En 2022, 61 avis ont été rendus par le CSRPN : 29 avis relatifs à des dérogations au titre des espèces protégées, et 32 avis sur d'autres dossiers.

cf. annexe : Avis DEP rendus en 2022

cf. annexe : Avis hors DEP rendus en 2022

2.3. Autres thématiques abordées

Des réunions thématiques ont en outre permis d'évoquer certains sujets en autosaisine :

- Portée juridique des avis du CSRPN
- Séquence ERC et planification territoriale,
- Energies Renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation),
- Agro-écologie et biodiversité des sols,
- Communauté Régionale ERC (CRERCO),
- Indicateurs de l'observatoire régional de la biodiversité,
- Protocoles du programme « Sentinelles du Climat ».

2.4. Modalités de diffusion des avis

Les avis du CSRPN sont rendus publics sur le [site internet de la DREAL](#).

2.5. Pistes de réflexion et perspectives 2023

Au-delà des missions réglementaires, le CSRPN envisage de travailler sur des sujets en lien soit avec l'actualité scientifique, soit en écho aux modifications réglementaires dans le champ de la biodiversité.

Il est ainsi proposé de travailler sur les questions suivantes :

1 – Biodiversité et changement climatique

Lors de la séance plénière d'octobre 2022, un point d'actualité a porté sur la prise en compte de la question du changement climatique dans les politiques publiques régionales en relation avec la biodiversité (par la DREAL et la Région). Un exposé du RECO (réseau d'expertise sur les changements climatiques en Occitanie), par son coordinateur Guillaume Simonet, est venu compléter cette vision. Ce point a été motivé par les conclusions du congrès mondial de l'UICN en 2021 à Marseille¹ qui appellent instamment les gouvernements à lutter de manière urgente contre les crises interconnectées de la biodiversité et du climat à tous les niveaux. Les principaux plans et programmes proposés (Pacte vert, Sentinelles du climat, Observatoire pyrénéen du changement climatique, Life Natur'Adapt, plans climat-air-énergie territoriaux ou PCAET, GT régional « Adaptation au changement climatique » piloté par la DREAL) entrent dans le cadre du défi 2 de la stratégie régionale sur la biodiversité (SrB) « Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires dans un contexte de changement climatique ». La présentation de ces plans et projets met en évidence une volonté d'identifier, mesurer et modérer la vulnérabilité de la biodiversité au changement climatique, mais il apparaît que la prise en compte de la biodiversité dans les solutions d'adaptation au changement climatique reste encore trop modérée. Quelques programmes travaillent dans ce sens, tel que le programme Arbre Carbone vivant et le Life Artisan animé en Région par l'Agence Régionale de la Biodiversité, mais le rôle fondamental des aires naturelles en tant qu'espace de séquestration et stockage des gaz à effet de serre pourrait être mis en avant dans les arguments pour le développement d'aires protégées.

En particulier, le CSRPN souhaite mettre en avant l'importance de conserver les sols et écosystèmes naturels qui contribuent à l'atténuation des incidences du changement climatique et sous-tendent le service naturel de régulation des risques climatiques. Les services apportés par les sols et espaces ne sont pas compensés par les nouvelles plantations à l'échéance de 2030. Cette réflexion doit conduire à revoir la manière de gérer les espaces naturels avec une approche plus intégrée, écosystémique et orientée de manière à favoriser la résilience des espaces sans perdre l'existant face à l'urgence climatique. Cela nécessite une remise en question des modèles et pratiques dont la pertinence, les coûts et bénéfices doivent être testés au regard de ce contexte de changement climatique. Parmi les pistes, il y a celles de la valeur attribuée aux espaces naturels y compris les friches, des espèces à utiliser dans les aménagements, la place de la libre évolution des espaces, la prise en compte de la modification des pluies, l'intégration des solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) dans les documents d'urbanisme des collectivités...

¹ <https://uicn.fr/congres-de-luicn-bilan/>

2 – Politique de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et développement des EnR : accompagnement possible pour réduire l'artificialisation des espaces naturels dans le cadre des EnR (photovoltaïque notamment)

Nous observons une augmentation des projets d'implantation de photovoltaïque au sol, mais aussi flottant sur les plans d'eau de notre région. Le CSRPN Occitanie, comme celui des autres régions françaises, suit de près l'évolution de la réglementation française et européenne dans le cadre du projet de loi relative à l'accélération de la production énergies renouvelables². Une synthèse des contributions nationales des différentes structures travaillant sur la biodiversité (Muséum, conservatoires botaniques nationaux, Ligue pour la protection des oiseaux, nombreuses associations) en réponse à ce projet de loi est disponible sur le site du Comité National de la Biodiversité et du conseil national de protection de la nature (CNP)³.

Le CSRPN Occitanie s'est auto-saisi de ce sujet dès 2021, ce qui a abouti à une contribution collective à la stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030⁴. Par la suite, il a été proposé qu'un regroupement des CSRPN du sud de la France et du CNPN porte une alerte auprès du ministère chargé de l'écologie et, aujourd'hui, c'est un groupe de travail national qui est en place en concertation avec la direction de l'eau et de la biodiversité. Ce groupe de travail s'est fixé comme objectif d'envoyer une alerte rapide en début 2023 à l'État sur les risques encourus par le développement de projets photovoltaïques avant une évaluation correcte des incidences sur la biodiversité et sur les choix des zones à utiliser en priorité.

Un état des lieux partagé des connaissances scientifiques des impacts du photovoltaïque sur la biodiversité est en cours. Il devrait permettre l'élaboration d'une grille d'analyse commune des projets et un alignement national des arguments et recommandations pour renforcer la qualité scientifique de nos avis sur les projets énergies renouvelables (EnR). À terme, nous espérons une limitation stricte ou idéale du développement des énergies renouvelables dans les surfaces naturelles sous protections fortes (Natura 2000 notamment). De même, une mise en cohérence des politiques publiques concernant l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) devrait normalement orienter les projets photovoltaïques vers les zones déjà artificialisées.

3 – État des connaissances sur la biodiversité dans les vieilles forêts

La forêt est une composante importante du territoire de l'Occitanie. Le maintien des dynamiques associées à ces formations végétales est donc essentiel pour la biodiversité régionale, notamment avec les îlots de vieillissement et les îlots de sénescence. Conjointement avec la stratégie développée par l'ONF sur le territoire, il serait pertinent d'avoir une meilleure connaissance de ces îlots notamment dans les forêts privées.

4 – Cohérence politiques publiques : loi d'accélération de production des ENR, services écosystémiques de stockage de carbone, politiques climat, gestion des sols des prairies et dans le cas des nouvelles plantations

Le CSRPN a souvent souligné la difficulté d'intervenir en tant qu'organe consultatif dans un cadre de politiques publiques qui peuvent parfois devenir contradictoires. L'exemple le plus flagrant existe aujourd'hui avec l'incitation à la production d'énergies renouvelables et la conversion vers des énergies décarbonées en réponse à l'urgence climatique (Région à énergie positive REPOS) d'une part, et le souhait de préserver les espaces naturels en accord avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2030, d'autre part. Une solution pour mettre en cohérence ces deux attentes fortes dans l'actualité régionale repose dans une orientation des projets d'implantations d'énergies renouvelables vers des espaces déjà artificialisés. Cette stratégie doit s'accompagner d'une recon-

2-https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0443_projet-loi

3-https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cnb__annexe_pjl_acceleration_enr_contribution_membres_cnb_.pdf

4-https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_snb_csrpn_occitanie_imbert.pdf

naissance forte de la valeur fonctionnelle des espaces naturels en tant que milieux participant à la séquestration du carbone atmosphérique. Cette valeur arrive comme un co-bénéfice à la valeur patrimoniale des aires sous protection et des aires de nature ordinaire. Le CSRPN s'engage en 2023 à participer de son mieux à la mise en évidence des atouts d'une stratégie de conservation des espaces naturels en accord avec la politique d'accélération des énergies renouvelables. Plusieurs voies d'incitation sont possibles qui peuvent être ajoutées aux avis du CSRPN, comme par exemple :

- intégrer les fonctions des espaces naturels dans l'estimation de leur valeur
 - intégrer l'implantation de panneaux photovoltaïques en espace artificialisé comme outil de compensation
 - travailler sur les notions de solutions alternatives comme condition de délivrance d'un avis
- Un rapprochement avec la MRAe (mission régionale d'autorité environnementale) d'Occitanie pour avancer vers une stratégie partagée et cohérentes est envisagé.

5 – Retours d'expérience et évaluation du succès des nids artificiels d'hirondelles

Dans le cadre des mesures compensatoires, l'utilisation des nids artificiels est souvent préconisée après destruction de nids naturels. Le CSRPN se pose la question de l'efficacité d'une telle mesure. Il s'est donc engagé dans une étude bibliographique, avec l'aide de la DREAL, pour réaliser une synthèse des données existantes dans la littérature scientifique et la littérature grise.

6 – Écobuage

Le CSRPN a été sollicité à plusieurs reprises pour une autosaisine sur les pratiques d'écobuage. Si les nuisances de ces pratiques dénoncées jusqu'ici étaient les impacts sur la faune et la flore, l'ouverture à l'érosion des sols dans un milieu montagnard où la régénération des sols est particulièrement lente, l'augmentation de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre, ces incidences prennent une autre dimension dans un contexte d'urgence à l'adaptation au changement climatique. Le CSRPN souhaite communiquer sur ce sujet pour appuyer toute tentative d'évolution des modalités de gestion des milieux agro-pastoraux encore soumis à l'écobuage.

7 – Relation géodiversité et biodiversité

La diversité géologique de l'Occitanie est unique en France, elle constitue un patrimoine naturel à préserver et à valoriser. Cette géodiversité, via l'interface des sols et les eaux superficielles et souterraines, est de plus un facteur essentiel à l'origine de la riche biodiversité de la région. Le CSRPN souhaite capitaliser ce lien étroit entre géo- et biodiversité pour poursuivre ses réflexions avec la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG). L'objectif est en particulier de mieux prendre en compte, quand cela est nécessaire, les paramètres géologiques dans ces avis et propositions. Un projet de vademecum « patrimoine géologique et séquence ERC » est à l'étude.

Toulouse, le 15 février 2023

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

Liste des annexes

[Arrêté de composition du CSRPN du 11 avril 2022](#)

[Trombinoscope](#)

[Composition de la commission régionale du patrimoine géologique](#)

[Tableaux des représentants dans les instances régionales](#)

[Tableau des correspondants pour les réserves naturelles](#)

[Tableau des correspondants pour les sites Natura 2000](#)

[Liste des avis relatifs aux dérogations espèces protégées rendus par le CSRPN en 2022](#)

[Liste des avis \(sauf dérogations espèces protégées\) rendus par le CSRPN en 2022](#)

[Diapositives « rapport d'activités » présentées en séance plénière le 26 octobre 2022](#)